

Trajectoire durable d'une collectivité
Zoom sur...

LA TRAME VERTE ET BLEUE
DU PAYS D'ARTOIS

PROJETS PILOTES, VITRINES DE LA TVB GARANTS DE MOBILISATION

Le schéma TVB du pays d'Artois a pour objectif de décliner le Schéma Régional de TVB. Dans ce cadre, plusieurs projets pilotes ont été élaborés afin notamment de lancer une dynamique territoriale vertueuse.

La réalisation de projets concrets, en tant qu'ils constituent des vitrines de la TVB, constitue un bon moyen pour insuffler une motivation et susciter des projets aux partenaires publics et privés. **Découvrez -le dans cette fiche !**



Introduction

Dans un territoire rural mais très anthropisé en raison notamment de l'agriculture intensive pratiquée sur la grande majorité du territoire et du nombre restreint d'espaces naturels protégés, la mise en place d'une démarche TVB visant à la préservation de la biodiversité constitue une priorité au Pays d'Artois.

Les enjeux principaux concernent la préservation de la ressource en eau et des zones humides ainsi que la constitution de bocages et la plantation de haies sur les espaces agricoles.

Le schéma TVB élaboré en 2009 par le Pays a été le point de départ pour le remaillage écologique du territoire. Plusieurs actions ont été entreprises pour le mettre en œuvre, notamment grâce aux AMO du Conseil Régional qui ont contribué à la réalisation de projets pilotes. Par ailleurs, d'autres projets TVB émanent d'initiatives décentralisées des différentes Communes et Communautés de Commune que compte le territoire, principalement sur des thématiques hydrauliques et agricoles.

Des marges de manœuvre subsistent néanmoins pour accélérer la concrétisation de la TVB. En effet la particularité de ce territoire est qu'il est le plus vaste de la région : il est composé de onze intercommunalités, ce qui peut expliquer la difficulté pour le Pays d'insuffler une dynamique à l'ensemble de ces territoires, et ce quelle que soit la politique sectorielle.

Cependant, une réorganisation territoriale du Pays d'Artois est en cours suite à la réforme territoriale du 16 décembre 2010 et à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011. A l'horizon 2014, le Pays ne serait alors composé plus que de six intercommunalités (fusion de certaines intercommunalités actuelles entre elles), sa frontière restant inchangée.

Cette nouvelle organisation territoriale devrait faciliter la coordination et la concrétisation des projets à l'échelle Pays, parmi lesquels, celui de la TVB.

En bref, les particularités de la méthode :

- Une TVB pour préserver la ressource en eau, lutter contre l'érosion des sols.
- La part belle aux projets pilotes, vitrine attractive vecteur de mobilisation !
- Pour pallier le manque d'ingénierie, des actions transversales TVB/PCT ont été inscrites dans le Plan Climat Territorial 2011-2013 du Pays d'Artois

Contact :

Isabelle Nerbesson, chargée de mission Environnement du Pays d'Artois

i.nerbesson@paysartois.eu

03.21.21.01.94

Des AMO pour les projets pilotes du schéma TVB du Pays d'Artois

Le schéma TVB du Pays d'Artois, élaboré par le bureau d'étude AIRELE de 2008 à 2009 en concertation avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques du territoire, a pour objectif de décliner le Schéma Régional de TVB. Dans ce cadre, plusieurs projets pilotes ont été élaborés afin notamment de lancer une dynamique territoriale vertueuse.

La réalisation de projets concrets, en tant qu'ils constituent des vitrines de la TVB, constitue le meilleur moyen pour insuffler une motivation et susciter des projets aux partenaires publics et privés.

Le partenariat avec le Conseil Régional a permis au Pays, ainsi qu'aux collectivités mettant en œuvre les projets pilotes, de bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) leur apportant de ce fait une expertise technique et gratuite.

Ainsi, par exemple plusieurs Communes de la Communauté de Communes des Deux Sources ont bénéficié, de l'accompagnement de trois bureaux d'études (en AMO) pour la réalisation de travaux d'aménagements écologiques d'un marais, tel le remplacement des peupleraies par des essences locales, une rationalisation des boisements ou encore l'aménagement de chemins de randonnée.

La Communauté de Communes de l'Artois a également bénéficié du soutien d'une AMO pour l'accompagner dans les travaux de boisement et les travaux de restauration écologique d'une zone de prairies humides.

Ces projets pilotes, finalisés ou encore en cours, agissent comme une vitrine des possibilités offertes par la programmation TVB du Pays, et cela notamment grâce à l'accompagnement du Conseil régional et à l'implication des acteurs locaux.

Des projets TVB décentralisés sur les différentes intercommunalités du territoire

La TVB du Pays d'Artois se construit aujourd'hui selon des initiatives décentralisées des différentes intercommunalités du territoire.

Ces actions se concentrent souvent sur l'espace agricole, ce qui est à mettre en lien avec le caractère très rural du territoire, mais visent également d'autres problématiques comme la préservation de la biodiversité dans les zones d'activités économiques.

Des actions de préservation des terres agricoles

La Pays d'Artois est un territoire rural majoritairement composé de grandes cultures intensives. Erosion, pollution des sols, assèchement des zones de captage d'eau sont des difficultés fréquentes.

Certaines collectivités ont alors développé des projets de différentes natures afin d'apporter des réponses à ces problématiques :

- Ainsi, afin d'insérer des éléments de paysage sur les espaces agricoles, certaines collectivités ont utilisé le levier des SET (surfaces en éléments topographiques) de la Politique Agricole Commune qui accorde des subventions aux agriculteurs **conservant un certain pourcentage de haies, bandes enherbées ou encore fascines sur leur surface agricole.**
- La Communauté de Communes du Sud-Arrageois a elle, fait appel à un bureau d'étude pour trouver des solutions aux problèmes d'érosion des sols et d'inondation présents sur son territoire. Une concertation avec les agriculteurs a été organisée sur le territoire et a amené une part importante d'entre eux à installer haies et bandes enherbées sur leur exploitation.
- **La CC du Sud-Arrageois dans le cadre de son Agenda 21 et de la valorisation écologique de son territoire a également conduit le projet des « Biojardins du Cojeul ».** L'objectif de ce projet est de favoriser le développement d'une agriculture durable sur son territoire et de participer à la déclinaison de la TVB du Pays d'Artois. La CC a ainsi fait l'acquisition d'un terrain en bordure du Cojeul afin d'une part, de participer au boisement de ce territoire, et d'autre part développer la culture biologique en économie solidaire et circuit court. Deux AMAPs se sont ainsi installées sur ce terrain depuis son aménagement.
- **La Communauté de Communes de l'Atrébatie a elle, développé un programme de lutte contre l'érosion d'origine agricole, suite à la mobilisation de certains exploitants et élus.** Ceux-ci ont en effet sollicité la CC afin qu'elle leur apporte une aide technique et financière pour la résolution de ces problèmes et plus largement afin de déterminer une stratégie environnementale. Avec l'aide de la Chambre d'agriculture, la CC a donc participé à un diagnostic de terrain et à la réalisation d'une cartographie, à la suite desquels des haies et des bandes enherbées ont pu être implantées.

Des actions à destination des entreprises pour la préservation de la biodiversité

Comme tout acteur dont l'activité a potentiellement un impact sur son environnement, les entreprises doivent être impliquées dans la préservation de la biodiversité. Certaines collectivités ont alors entrepris de favoriser la préservation de la biodiversité en milieu urbain par la mise en place d'aménagements écologiques sur les zones d'activités

économiques de leur territoire et par l'accompagnement des entreprises dans la gestion différenciée de leurs espaces verts. Les Communautés de Commune de Bapaume et de l'Atrébatie ont notamment été à l'initiative de tels projets.

Un projet de création d'une filière bois-énergie dans le cadre du PCT

Afin de préserver la biodiversité de son territoire, le Pays d'Artois a également développé d'autres initiatives que celles contenues dans sa programmation TVB. Ainsi, le Plan Climat territorial (PCT) 2011 – 2013 du Pays d'Artois participe à cette ambition, notamment en favorisant le boisement du territoire.

Une des actions programmée du PCT consiste à engager la réflexion d'une structuration de la filière bois-énergie à l'échelle du Pays d'Artois.

Ce projet, dont le pilote est la FRCUMA, a pour finalité, outre de développer une activité économique locale et d'inciter au boisement, de contribuer à favoriser une agriculture durable et respectueuse de la biodiversité. Cette filière pourrait en effet inciter les agriculteurs du territoire à installer des haies sur leurs exploitations, dont les résidus servent à produire des plaquettes ou des granulés de bois.

La réforme des collectivités devrait permettre une action plus efficace du Pays

Comme souligné précédemment, la particularité du Pays d'Artois est d'avoir le territoire le plus vaste de la région. En effet, le Pays d'Artois compte actuellement onze intercommunalités très hétérogènes, ce qui complexifie sa capacité à insuffler une dynamique commune à l'ensemble de ses territoires, à les rassembler régulièrement autour d'une table, ou encore à effectuer un suivi et un accompagnement personnalisé, et ce quelle que soit la politique sectorielle.

Cette situation est d'autant plus vraie que jusqu'à juin 2012, le pays ne disposait pas d'une ingénierie propre.

Cependant, dans le cadre de la réforme territoriale (du 16 décembre 2010) dont l'objectif, entre autres, est de développer et simplifier les intercommunalités, **le Pays, à l'horizon 2014 ne sera alors composé plus que de six intercommunalités (fusion de certaines intercommunalités actuelles entre elles), sa frontière restant inchangée.**

La coordination de celles-ci par le Pays devrait en être facilitée, et ainsi permettre une animation plus efficace des politiques Pays et notamment de la thématique TVB.

En effet, la constitution d'un réseau de collectivités mobilisées pour la préservation de la biodiversité et la concrétisation d'actions en ce sens devraient être facilitées par le nombre moindre d'acteurs à mobiliser. **La mutualisation des ingénieries et les échanges**

d'expérience issus de la réorganisation territoriale pourraient également insuffler une dynamique nouvelle sur le territoire du Pays d'Artois.

La situation concernant la planification territoriale est proche : sur le Pays, il existe aujourd'hui deux SCOT qui ne couvrent pas la totalité du territoire (le SCOT de l'Arrageois et le SCOT de Marquion-Osartis). Un projet de SCOT à l'échelle du Pays est actuellement à l'étude, ce qui devrait de la même manière que la réorganisation territoriale apporter un souffle nouveau à la dynamique TVB du Pays, celle-ci étant retranscrite dans le SCOT Pays. Cela constituera également une garantie pour la pérennisation de la protection des espaces naturels et des corridors écologiques du Pays.

Les marges de manœuvre pour aller plus loin dans la constitution de la TVB

Le Pays d'Artois compte d'ores et déjà certaines réussites dans son projet TVB. Un schéma TVB a été élaboré, des projets pilotes ont été réalisés, et de nombreuses autres initiatives ont vu le jour pour construire une trame écologique sur le territoire. De plus, la réorganisation territoriale à venir et la constitution d'un SCOT à l'échelle du Pays devraient permettre à moyen terme une opérationnalité accrue du projet TVB.

Cependant, la marge de manœuvre la plus importante à ce jour pour le Pays est de se doter d'une ingénierie dédiée à plein temps à la thématique TVB : l'animation du projet et à sa mise en œuvre.

C'est à cette condition qu'il pourra être identifié comme un acteur ressource pour les acteurs du territoire. Il pourra les accompagner techniquement, financièrement et humainement dans leurs projets, et en porter de nouveaux.

En effet, un projet tel que la TVB demande d'entretenir un réseau d'acteurs nombreux et de différente nature afin de créer une dynamique territoriale, et cela n'est possible que par une animation au quotidien.

Dans cette attente, et afin de pallier le manque d'une ingénierie propre à la TVB au sein de l'équipe projet du Pays d'Artois, des actions transversales TVB/PCT ont été inscrites dans le Plan Climat Territorial 2011-2013 du Pays d'Artois (ex : gestion différenciée, boisement des périmètres de captage, opération Plantons le décor, etc).